

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le 23 avril à 19 heures 00,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 avril, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudette QUEANT, Mme Régine BARLE, M. Philippe COCHEFERT et M. Frédéric LOBJOIS, Adjointes au Maire ; Mme Emmanuelle DESHAYES, Mme Michelle DROUIN, Mme Christine JOLLY, Mme Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Cyrille LOURDEZ, M. Luc MOUTON, M. Yannick TOUSSAINT et Mme Chantal TRUFFET.

Étaient absents excusés et représentés : Annick PORRO qui donne pouvoir à Régine BARLE

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Finances : adoption du Compte administratif 2013
 3. Finances : adoption du Compte de gestion 2013
 4. Finances : adoption du Budget 2014
 5. Finances : Vote des taux d'imposition locale 2014
 6. FDS 2014
 7. Questions diverses et informations au Conseil
-

COMPTE-RENDU

N°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Lucette LANDANSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N°2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil municipal, après examen de la comptabilité du receveur, procède à l'étude de la comptabilité de l'ordonnateur sous la présidence de

Section de fonctionnement

Dépenses : 364 194.03 €
Recettes : 360 791.07 €

Déficit de clôture : 3 402.96 €
Résultat antérieur : 53 414.49 €
Part affectée à l'investissement 3 416.41 €

Résultat cumulé : 46 595.12 €

Restes à réaliser en dépenses : 255 364.00 €
Restes à réaliser en recettes : 51 917.00 €

Besoin de financement au 1068 : - €

Résultat fonctionnement reporté 002 : 46 595.12 €

Section d'investissement

Dépenses : 98 136.92 €
Recettes : 455 293.99 €

Excédent de clôture : 357 157.07 €
Déficit antérieur : 907.41 €

Résultat cumulé : 356 249.66 €

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 14 | | | |

N°3 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 15 | | | |

N°4 – BUDGET PRIMITIF 2014

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2014 de la commune de Vauxbuin qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 431 495.00,00 € | 431 495,00 € |
| Investissement | 1 059 274 ,00 € | 1 059 274,00 € |
| TOTAL | 1 490 769,00 € | 1 490 769,00 € |

En investissement, les grandes propositions de dépenses sont :

- Achat de la route du parc commercial : 695 000 €
- Acquisition d'un rétro projecteur pour l'école : 2 500 €
- Acquisition de matériels divers pour les agents : 1 000 €
- Travaux en régie : 5000 €

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 15 | | | |

N°5 – VOTE DES TAUX 2014 D'IMPOSITION LOCALE

Afin de ne pas alourdir la charge fiscale sur le contribuable, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition communale, qui restent établis comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,69 %
- Taxe foncière bâtie : 8,22 %
- Taxe foncière non bâtie : 25,65%

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 15 | | | |

N°4 BIS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

- Entente sportive vauxbuinoise : 300 €
- Les amis de Vauxbuin : 300 €
- Comité des fêtes : 300 €
- Sel'aricot : 300 €
- UFOLEP : 2400 €
- CCAS : 5600 €

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 15 | | | |

N°6 – FDS

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de solidarité, Le conseil municipal :

- Sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2014 pour les travaux suivants :

VC14 rue de la mairie

Montant des travaux retenus 12 500.00 € ht / 14 950.00 € ttc

Montant prévisionnel de subvention : 4 875.00 €

VC 11 rue Saint Antoine

Montant des travaux retenus 16 500 € ht / 19 734.00 € ttc

Montant prévisionnel de subvention : 6 435.00 €

VC3 rue du Moncel

Montant des travaux retenus 18 875.00 € ht / 22 574.50 € ttc

Montant prévisionnel de subvention : 7 361.25 €

S'engage :

- A affecter à ces travaux 57 258.50 € sur le budget communal
- A réaliser les travaux dans un délai de trois ans, à partir de la date de notification.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | REFUS DE VOTE |
|------|--------|------------|---------------|
| 15 | | | |

| |
|---------------------------------|
| N°7 – QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Fait à VAUXBUIN, le

Le secrétaire de séance,

Le Président de la séance,

M

David BOBIN